

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Valcourt

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE VALCOURT

SÉANCE ORDINAIRE DU 6 DÉCEMBRE 2021

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE VALCOURT, 06 DÉCEMBRE 2021 À 19H :

LA SÉANCE EST SOUS LA PRÉSIDENTE DE MONSIEUR

Pierre Tétrault

MAIRE

MESDAMES ET MESSIEURS LES CONSEILLERS

PRESENTS :

Vicky Bombardier, siège 2
Daniel Lacroix, siège no 3
Dany St-Amant, siège 5
Dany Boyer, siège no 4
Marie-Claire Tétreault, siège no 1

ABSENTS

Julien Bussières, siège 6

Étaient également présentes : Karine Boucher, directrice générale
Lydia Laquerre, greffière

ORDRE DU JOUR

1. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
2. **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL**
 - 2.1 Séance extraordinaire du 8 novembre 2021
 - Séance extraordinaire du 16 novembre 2021
 - Séance extraordinaire du 22 novembre 2021
- 3 **ADOPTION DE LA LISTE DES COMPTES À PAYER**
4. **PÉRIODE DE QUESTIONS**
5. **CORRESPONDANCE**
 - 5.1 Correspondance reçue au cours du mois de novembre 2021
6. **COMPTE-RENDU**
 - 6.1 Aucun
7. **URBANISME**
 - 7.1 Avis de motion et dépôt du projet de règlement numéro 638 sur les dérogations mineures aux règlements d'urbanisme
 - 7.2 Adoption du projet de règlement numéro 638 et fixant les modalités de la consultation écrite
 - 7.3 PIIA Boisé du Ruisseau - 872, rue Dépôt - Réalisation d'un mur de soutènement en

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Valcourt

pierres

- 7.4 Avis de motion 560-18 amendant le règlement de zonage 560
- 7.5 Adoption du projet de règlement numéro 560-18 et fixant les modalités de la consultation écrite
- 7.6 Demande CPTAQ - Autorisation pour une utilisation à des fins autres que l'agriculture - Tracé de la piste cyclable
- 7.7 Demande d'appui de la MRC du Val-Saint-François - Projet de loi 103 sur l'aménagement du territoire et la vitalité des régions

8. ADMINISTRATION

- 8.1 Changement de délégué au conseil d'administration de la Régie intermunicipale de protection contre l'incendie de Valcourt
- 8.2 Séances du Conseil municipal pour l'année 2022
- 8.3 Divulcation des intérêts pécuniers de la conseillère municipale numéro 1
- 8.4 Adoption du budget 2022 - Régie intermunicipale de protection contre l'incendie de Valcourt
- 8.5 Dépôt du registre des dons et marques d'hospitalité
- 8.6 Dépôt des rapports de la Commission municipale du Québec - Audits de conformité
- 8.7 Formation Julien Bussières
- 8.8 Révision annuelle des échelles salariales des employés
- 8.9 Modification au Manuel des cadres et professionnels et au Manuel de l'employé
- 8.10 Demande d'achat de terrain dans la phase III du Boisé du Ruisseau - Agrandissement du terrain actuel

9. DEMANDE AU CONSEIL ET DEMANDE DE CONTRIBUTION FINANCIÈRE

- 9.1 Demande d'utilisation du parc Camille-Rouillard - Club Optimiste de Valcourt
- 9.2 Demande d'appui pour le projet Nos Violences
- 9.3 Maison des jeunes L'Initiative - Demande de contribution financière
- 9.4 Demande financière de la Maison des aînés
- 9.5 Demande de contribution financière du Club de ski de fond jeunesse
- 9.6 Demande de contribution financière du Club de patinage artistique de Valcourt
- 9.7 Demande d'autorisation - Valcourt 2030 et l'Association de hockey mineur de Valcourt
- 9.8 Demande d'appui - Projet de forêt nourricière de l'école l'Odysée de Valcourt

10. LOISIRS

- 10.1 Embauche d'une surveillante pour le patin et le hockey libre
- 10.2 Autorisation pour un permis de vente d'alcool pour les spectacles du Grand Prix Ski-doo de Valcourt
- 10.3 Demande d'appui - Appel de proposition 2021-2022 pour des projets communautaires dans le cadre du programme Nouveaux Horizons pour les aînés (PNHA)
- 10.4 Demandes du Grand Prix ski-doo de Valcourt - Zone familiale
- 10.5 Publicité dans le Cahier du Grand Prix Ski-doo de Valcourt

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Valcourt

10.6 Demande d'appui - Appel de proposition 2021-2022 pour des projets communautaires dans le cadre du programme Nouveaux horizons pour les aînés (PNHA) - Club de l'Âge d'Or

11. TRAVAUX PUBLICS, ENVIRONNEMENT ET GESTION DES EAUX

11.1 Autorisation de paiement - Décompte no 3 - Décompte final / Les Pavages Maska inc. / Décohesionnement et renforcement de la chaussée sur la rue de la Montagne -

11.2 Ajout d'un arrêt obligatoire

11.3 Offre de services - Achat d'une boîte de tranchée

11.4 Demande d'intervention auprès du ministère des transports sur la route 222 (face au 1031, rue Saint-Joseph)

11.5 Avis de motion 565-5 modifiant le règlement 565 sur les branchements aux réseaux

11.6 Offre de services - Réfection des étangs aérés nos 3 et 4 (plans et devis)

11.7 TECQ 2019-2023 - Version no 3

11.8 Modification au plan de déneigement

11.9 Honoraires pour consultation - Travaux publics et service des eaux

11.10 Taux horaire pour les services d'urgence - Service des eaux

11.11 Signature d'une entente concernant l'échantillonnage de l'eau pour la municipalité du Canton de Valcourt

11.12 Programme d'aide à la voirie locale - Sous-volet - Projets particuliers d'amélioration par circonscription électorale

12. AFFAIRES DIVERSES

12.1 Aucun

13. VARIA

13.1 Dépôt de la liste des donateurs et dons - Élections municipales 2021

13.2 Demande de soutien financier - Guignolée des Chevaliers de Colomb

13.3 Projet de parc hivernal

13.4 Offre de services - Confection des plans et devis pour la mise à niveau du poste de surpresseur des Érables

13.5 Inscription au hockey mineur

14. PÉRIODE DE QUESTIONS

15. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

405-21-12-06

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANY ST-AMANT, APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE VICKY BOMBARDIER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE

L'ordre du jour, de la présente assemblée, soit accepté, tel que

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Valcourt

présenté.

ADOPTÉE

406-21-12-06

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 8 NOVEMBRE 2021 ET DES SÉANCES EXTRAORDINAIRES DU 16 NOVEMBRE ET DU 22 NOVEMBRE 2021

Chaque membre du Conseil ayant reçu le procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil municipal tenue le 8 novembre 2021, la séance extraordinaire du 16 novembre 2021 et la séance extraordinaire du 22 novembre 2021, au moins vingt-quatre (24) heures avant cette séance, la greffière est dispensée d'en faire la lecture.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANY BOYER, APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE VICKY BOMBARDIER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le procès-verbal de la séance extraordinaire du 8 novembre 2021 soit accepté ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANY BOYER, APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE VICKY BOMBARDIER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le procès-verbal de la séance extraordinaire du 16 novembre 2021 soit accepté.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANY BOYER, APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE VICKY BOMBARDIER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le procès-verbal de la séance extraordinaire du 22 novembre 2021 soit accepté.

ADOPTÉE

407-21-12-06

ADOPTION DE LA LISTE DES COMPTES À PAYER

SUR PROPOSITION FAITE PAR MADAME LA CONSEILLÈRE VICKY BOMBARDIER, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANY BOYER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la liste des comptes à payer au 1^{er} décembre 2021 soit acceptée,

QUE le trésorier soit autorisé à émettre en conséquence les chèques de la Ville de Valcourt, tel que présenté en Annexe « A » totalisant la somme de 272 291.61 \$ (deux cent soixante-douze mille deux cent quatre-vingt-onze dollars et soixante et un sous).

Certificat de disponibilité de crédits

Gerson Saenz, trésorier

Date

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS

ADOPTÉE

408-21-12-06

CORRESPONDANCE

Madame la Directrice générale présente la correspondance du mois.

Une liste de toute la correspondance reçue est transmise aux conseillers en annexe.

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE VICKY BOMBARDIER,
APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE MARIE-CLAIRE TÊTREULT ET
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil municipal accepte la liste des correspondances, telle que
proposée.

ADOPTÉE

409-21-12-06

**AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT
NUMÉRO 638 SUR LES DÉROGATIONS MINEURES AUX RÈGLEMENTS
D'URBANISME**

MADAME LA CONSEILLÈRE VICKY BOMBARDIER donne avis de motion de la
présentation à une prochaine séance du Conseil pour l'adoption du règlement
**NUMÉRO 638 SUR LES DÉROGATIONS MINEURES AUX RÈGLEMENTS
D'URBANISME.**

Une dispense de lecture dudit règlement est demandée afin d'alléger la procédure
d'adoption. Une copie dudit projet de règlement est remise aux membres du conseil et
déposée séance tenante, le tout conformément à la loi.

ADOPTÉE

410-21-12-06

ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 638 ET FIXANT LES MODALITÉS DE LA CONSULTATION ÉCRITE

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE VICKY BOMBARDIER, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANY BOYER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter le projet de règlement numéro 638 « sur les dérogations mineures aux règlements d'urbanisme ».

Copie de ce règlement est joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

Une copie du règlement es accessible au bureau de l'Hôtel de ville et sur le site internet de la Ville de Valcourt.

De plus, il sera possible pour les citoyens de s'exprimer au moyen d'une assemblée de consultation, qui aura lieu le lundi 10 janvier 2021 à 18h30 à la salle communautaire de la Ville de Valcourt. Une consultation écrite des citoyens aura également lieu.

ADOPTÉE

411-21-12-06

PIIA BOISÉ DU RUISSEAU - 872, RUE DÉPÔT - RÉALISATION D'UN MUR DE SOUTÈNEMENT EN PIERRES

ATTENDU QU'une demande de permis a été déposée pour aménager un mur de soutènement au 872, rue Dépôt, dans la zone R-10 et assujettie au PIIA - Secteur du Boisé du Ruisseau;

ATTENDU QUE l'aménagement du mur de soutènement sera réalisé à l'aide de grosses pierres;

ATTENDU QUE la hauteur maximale prévue pour le mur de soutènement sera de 1,5 m, soit une hauteur n'exigeant pas la réalisation d'une étude par un ingénieur ni de clôture au-dessus du mur;

ATTENDU QUE le mur de soutènement sera réalisé dans la cour avant de la propriété, le long de l'aire de stationnement menant à la rue Dépôt et sur toute la largeur de celle-ci;

ATTENDU la recommandation favorable du Comité consultatif d'urbanisme;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE VICKY BOMBARDIER, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANY ST-AMANT ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil municipal accepte la réalisation du mur de soutènement, en regard des critères du PIIA.

ADOPTÉE

412-21-12-06

**AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT
560-18 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 560**

MADAME LA CONSEILLÈRE VICKY BOMBARDIER donne avis de motion de la présentation à une prochaine séance du Conseil pour l'adoption du règlement **560-18 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 560**.

Une dispense de lecture dudit règlement est demandée afin d'alléger la procédure d'adoption. Une copie dudit projet de règlement est remise aux membres du conseil, le tout conformément à la loi.

ADOPTÉE

413-21-12-06

**ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 560-18 ET FIXANT LES
MODALITÉS DE LA CONSULTATION ÉCRITE**

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE VICKY BOMBARDIER, APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE MARIE-CLAIRE TÉTREAULT ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adoption le règlement d'urbanisme portant le numéro 560-18 « Amendant le règlement de zonage 560 ».

Copie de ce règlement est joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

Une copie du règlement est accessible au bureau de l'Hôtel de ville et sur le site internet de la Ville de Valcourt.

De plus, il sera possible pour les citoyens de s'exprimer au moyen d'une consultation écrite, tel que prescrit par la loi.

ADOPTÉE

414-21-12-06

**DEMANDE CPTAQ - AUTORISATION POUR UNE UTILISATION À DES FINS
AUTRES QUE L'AGRICULTURE - TRACÉ DE LA PISTE CYCLABLE**

ATTENDU QUE la Ville de Valcourt est propriétaires des lots 1 825 648, 1 825 649 situés sur le territoire de Lawrenceville et des lots 1 825 651 et 1 825 652 situés sur le territoire du Canton de Valcourt;

ATTENDU QUE la MRC du Val-Saint-François désire régulariser l'utilisation à des fins autres que l'agriculture d'un tronçon de la piste cyclable entre Lawrenceville et la Ville de Valcourt en procédant à une demande d'autorisation à la Commission de protection du territoire agricole (CPTAQ);

ATTENDU QUE la MRC suggère d'être mandataire pour déposer la demande auprès de la CPTAQ puisqu'elle est gestionnaire du réseau de pistes cyclables sur le territoire de la MRC et afin de faciliter la coordination du dossier auprès des différentes parties

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Valcourt

interpellées à savoir la CPTAQ, les municipalités du Canton de Valcourt et de Lawrenceville ainsi que la Ville de Valcourt;

ATTENDU QUE la demande d'utilisation à des fins autres que l'agriculture consiste à l'autorisation pour l'utilisation d'une superficie d'environ 59 144,4 mètres carrés sur les lots 1 825 648 et 1 825 649 situés sur le territoire de Lawrenceville;

ATTENDU QUE la demande d'utilisation à des fins autres que l'agriculture consiste à l'autorisation pour l'utilisation d'une superficie d'environ 58 049,4 mètres carrés sur les lots 1 825 651 et 1 825 652 situés sur le territoire du Canton de Valcourt;

ATTENDU QUE la portion du tronçon de piste cyclable entre Lawrenceville et le Canton de Valcourt ne semble pas faire partie des demandes d'autorisation pour faire une utilisation non agricole lors de la création de la piste cyclable soumises en 1997 auprès de la CPTAQ;

ATTENDU QUE la demande est conforme au règlement de zonage de la Municipalité de Canton de Valcourt, car dans les zones visées, sentiers de randonnées cyclistes sont autorisés;

ATTENDU QUE la demande est conforme au règlement de zonage de la Municipalité de Lawrenceville, car dans les zones visées, les sentiers de randonnées cyclable sont autorisés;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE VICKY BOMBARDIER, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANIEL LACROIX ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil de la Ville de Valcourt mandate la MRC du Val-Saint-François pour déposer la demande auprès de la Commission de la protection du territoire agricole à l'effet que soit approuvée la demande d'autorisation à des fins autres que l'agriculture par la CPTAQ sur les lots 1 825 651 et 1 825 652, 1 825 648 et 1 825 649 du cadastre du Québec en vue de régulariser l'utilisation en tant que piste cyclable pour une superficie totalisant de 117 193,8 mètres carrés;

QUE les frais reliés à la demande d'autorisation à des fins autres que l'agriculture par la CPTAQ soient défrayés par la MRC du Val-Saint-François.

ADOPTÉE

415-21-12-06

DEMANDE D'APPUI DE LA MRC DU VAL-SAINT-FRANÇOIS - PROJET DE LOI 103 SUR L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET LA VITALITÉ DES RÉGIONS

ATTENDU l'adoption du Projet de Loi modifiant diverses dispositions législatives principalement aux fins d'allègement du fardeau administratif (Projet de Loi 103) le 6 octobre 2021 par le gouvernement du Québec;

ATTENDU QUE le Projet de Loi 103 a des impacts majeurs et non souhaitables en aménagement du territoire et en urbanisme, par l'introduction d'importantes modifications au mécanisme de demande d'exclusion d'un lot d'une zone agricole;

ATTENDU QUE l'article 73 du Projet de Loi modifie l'article 65 de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles (RLRQ, c. P-41.1, ci-après appelée LPTAA) et retire aux municipalités une partie de leur pouvoir et compétence en urbanisme et en développement local;

ATTENDU QUE la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) pourra ainsi rejeter une demande d'exclusion pour le seul motif que des espaces sont disponibles à l'échelle de la MRC;

ATTENDU QUE cette modification prévue à la LPTAA est susceptible de générer des

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Valcourt

effets importants sur le dynamisme des municipalités rurales et va à l'encontre du renforcement des coeurs villageois;

ATTENDU QUE cette modification prévue à la LPTAA affaiblit ainsi le schéma d'aménagement et de développement (SAD) des MRC, qui est le document de planification permettant de coordonner les choix et les décisions qui touchent l'ensemble des municipalités concernées, le gouvernement, ses ministères et ses mandataires;

ATTENDU la volonté du gouvernement du Québec d'élaborer une Stratégie nationale en urbanisme et en aménagement des territoires (SNUAT);

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE VICKY BOMBARDIER, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANY BOYER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'appuyer la demande de la MRC du Val-Saint-François de demander le retrait des modifications prévues aux articles 73 et 75 du Projet de Loi 103 en respect des compétences des municipalités sur leur développement local;

De transmettre cette résolution au gouvernement du Québec.

ADOPTÉE

416-21-12-06

CHANGEMENT DE DÉLÉGUÉ AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE DE PROTECTION CONTRE L'INCENDIE DE VALCOURT

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANY ST-AMANT, APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE MARIE-CLAIRE TÉTREAU ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De nommer madame Marie-Claire Tétreault à titre de délégué substitut en l'absence de monsieur Pierre Tétrault au conseil d'administration de la Régie intermunicipale de protection contre l'incendie de Valcourt.

ADOPTÉE

417-21-12-06

SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL POUR L'ANNÉE 2022

ATTENDU l'article 319 de la *Loi sur les cités et villes* précise que le Conseil de toute municipalité établit, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires en fixant le jour et l'heure;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANY ST-AMANT, APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE MARIE-CLAIRE TÉTREAU ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Valcourt

QUE le Conseil municipal tiendra ses séances ordinaires, pour l'année 2022, à la salle communautaire de Valcourt à 19h00, les dates suivantes :

10 janvier (2e lundi)
07 février
07 mars
04 avril
02 mai
06 juin
04 juillet
15 août (3e lundi)
06 septembre (mardi)
04 octobre (mardi)
07 novembre
05 décembre

ADOPTÉE

418-21-12-06

DIVULGATION DES INTÉRÊTS PÉCUNIERS DE LA CONSEILLÈRE MUNICIPALE NUMÉRO 1

En vertu de l'article 358 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, chaque année, dans les soixante (60) jours de l'anniversaire de la proclamation de son élection, le membre du Conseil dépose devant celui-ci une déclaration.

Le membre du Conseil suivant dépose sa divulgation, soit :

Marie-Claire Tétreault, siège numéro 1

ADOPTÉE

419-21-12-06

ADOPTION DU BUDGET 2022 - RÉGIE INTERMUNICIPALE DE PROTECTION CONTRE L'INCENDIE DE VALCOURT

ATTENDU QU'à la séance ordinaire du conseil d'administration de la Régie intermunicipale de protection contre l'incendie de Valcourt, tenue le 16 novembre 2021, la Régie a adopté son budget pour l'année 2022;

ATTENDU QUE dans ce budget, les dépenses sont estimées à 702 706.39 \$, les revenus à 17 900.00 \$ et les affectations de surplus à 73 318.36 \$, établissant le montant estimé pour la quote-part à répartir entre les municipalités à 611 488.03 \$;

ATTENDU QUE la population des municipalités est une donnée nécessaire dans le calcul exacte de la quote-part et qu'à ce jour le décret de population 2022 n'est pas disponible;

ATTENDU QUE le budget de la Régie doit être adopté avant le 1er janvier par au

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Valcourt

moins les deux tiers (2/3) des municipalités participantes;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANY ST-AMANT, APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE VICKY BOMBARDIER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil municipal de la Ville de Valcourt adopte le budget 2022 de la Régie intermunicipale de protection contre l'incendie de Valcourt tel que présenté, copie jointe aux présentes pour en faire partie intégrante;

QUE la Ville de Valcourt verse à la Régie pour 2022 une quote-part estimée à ce jour à 182 101.10 \$, calculée selon l'article 10 de l'entente relative à la protection contre l'incendie, renouvelée et signée le 19 août 2020, tel qu'établi au tableau estimé des quotes-parts, copie jointe aux présentes pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

420-21-12-06

DÉPÔT DU REGISTRE DES DONS ET MARQUES D'HOSPITALITÉ

Il est fait dépôt du registre des dons et marques d'hospitalités excédant le montant prévu au Code de déontologie des élus, pour l'année 2021. Le Conseil en prend acte.

ADOPTÉE

421-21-12-06

DÉPÔT DES RAPPORTS DE LA COMMISSION MUNICIPALE DU QUÉBEC - AUDITS DE CONFORMITÉ

ATTENDU la transmission des rapports d'audits de conformité sur l'adoption du budget et du programme triennal d'immobilisations, en vertu de l'article 86.7 de la *Loi sur la Commission municipale*;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 86.8 de la Loi les rapports d'audits doivent être déposés à la première séance du Conseil qui suit leur réception

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANY ST-AMANT, APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE MARIE-CLAIRE TÉTREAULT ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De déposer les audits de conformité sur l'adoption du budget et du programme triennal d'immobilisations. Le Conseil municipal de la Ville de Valcourt en prend acte.

ADOPTÉE

422-21-12-06

FORMATION JULIEN BUSSIÈRES

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANY ST-AMANT, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANY BOYER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'accepter la présence de monsieur Julien Bussières à la formation suivante :

Certification ceinture jaune en lean six sigma (no de cours 1392)

Le montant est de 500 \$ excluant les taxes applicables (p.b.02-110-00-310).

ADOPTÉE

423-21-12-06

RÉVISION ANNUELLE DES ÉCHELLES SALARIALES DES EMPLOYÉS

ATTENDU QUE la Ville de Valcourt a entrepris en 2020 une révision complète des échelles salariales des employés;

ATTENDU QUE l'article 24 du Manuel de l'employé mentionne qu'il est de la compétence du Conseil de décider de l'augmentation annuelle des échelles salariales;

ATTENDU le contexte économique défavorable actuel;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANY ST-AMANT, APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE VICKY BOMBARDIER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la révision annuelle des échelles salariales soit limitée à l'indice des prix à la consommation.

ADOPTÉE

424-21-12-06

MODIFICATION AU MANUEL DES CADRES ET PROFESSIONNELS ET AU MANUEL DE L'EMPLOYÉ

ATTENDU QUE la Ville désire se prévaloir du Programme de prestations supplémentaires de chômage afin de faire bénéficier ses employés d'une couverture

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Valcourt

adéquate en cas de maladie courte durée;

ATTENDU QUE la Ville de Valcourt gèrera à compter du 1er janvier 2021 son fond d'auto-assurance pour les absences de courte durée en cas de maladie;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANY ST-AMANT, APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE MARIE-CLAIRE TÉTREULT ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De modifier l'article 25 du Manuel des cadres et professionnel et l'article 29 du Manuel de l'employé par l'ajout de l'alinéa suivant :

Le programme d'assurance court terme est financé par un programme autogéré par la Ville de Valcourt à hauteur de 20 % et la balance par le Programme de prestations supplémentaires de chômage.

ADOPTÉE

425-21-12-06

DEMANDE D'ACHAT DE TERRAIN DANS LA PHASE III DU BOISÉ DU RUISSEAU - AGRANDISSEMENT DU TERRAIN ACTUEL

ATTENDU la demande des propriétaires du lot numéro 4 961 080 de se porter acquéreur du lot situé derrière la propriété, lot situé dans la phase III du Boisé du Ruisseau;

ATTENDU QU'il est de la volonté du Conseil que les lots de la phase III soient réservés à la construction de nouvelles unités résidentielles;

ATTENDU le manque criant d'unités de logements dans la Ville de Valcourt;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANY ST-AMANT, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANIEL LACROIX ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De refuser la demande des propriétaires du lot numéro 4 961 080, soit de se porter acquéreur du lot situé derrière leur lot pour agrandir leur propriété actuelle.

ADOPTÉE

426-21-12-06

DEMANDE D'UTILISATION DU PARC CAMILLE-ROUILLARD - CLUB OPTIMISTE DE VALCOURT

ATTENDU la demande du Club Optimiste de Valcourt, pour l'utilisation du parc Camille-

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Valcourt

Rouillard pour l'activité de chasse aux lutins;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANY ST-AMANT, APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE MARIE-CLAIRE TÉTREULT ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'accepter la tenue de l'activité de la chasse aux lutins au parc Camille-Rouillard, le 11 décembre 2021 en après-midi, le prêt du brasero et de l'électricité pour la tenue de l'événement, le tout conditionnellement à ce que les mesures sanitaires soient respectées en tout temps et que les lieux soient remis en état par la suite.

ADOPTÉE

427-21-12-06

DEMANDE D'APPUI POUR LE PROJET NOS VIOLENCES

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANY BOYER, APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE VICKY BOMBARDIER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil municipal appuie le projet Nos Violences, déposé dans le cadre du Fonds d'initiatives culturelles 2021 par l'organisme REDA (Résidence en exploration et développement artistique).

ADOPTÉE

428-21-12-06

MAISON DES JEUNES L'INITIATIVE - DEMANDE DE CONTRIBUTION FINANCIÈRE

ATTENDU QUE le Conseil municipal a reçu une demande de contribution financière, pour l'année 2022, venant de la Maison des jeunes L'Initiative;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANY ST-AMANT, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANIEL LACROIX ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil municipal accepte de verser une contribution financière, pour l'année 2022, au montant de 7 000 \$ à la Maison des jeunes l'Initiative (p.b. 02-701-91-970)

ADOPTÉE

429-21-12-06

DEMANDE FINANCIÈRE DE LA MAISON DES ÂÎNÉS

ATTENDU la recommandation du Comité des commandites;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE VICKY BOMBARDIER, APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE MARIE-CLAIRE TÉTREULT ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'accepter la demande de contribution financière de la Maison des aînés pour l'achat

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Valcourt

de cadeaux de Noël, pour un montant de 175 \$, le tout conditionnellement à ce que les cadeaux soient achetés sur le territoire de la Ville de Valcourt (p.b. 02-190-00-970).

ADOPTÉE

430-21-12-06

DEMANDE DE CONTRIBUTION FINANCIÈRE DU CLUB DE SKI DE FOND JEUNESSE

ATTENDU la recommandation du Comité des commandites;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANIEL LACROIX, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANY BOYER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'accepter la demande de contribution financière du Club de ski de fond jeunesse pour contribuer à leur entraînement, pour un montant de 50 \$ par participant, pour un total de 23 participants de la Ville de Valcourt (p.b. 02-190-00-970)

ADOPTÉE

431-21-12-06

DEMANDE DE CONTRIBUTION FINANCIÈRE DU CLUB DE PATINAGE ARTISTIQUE DE VALCOURT

ATTENDU la recommandation du Comité des commandites;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE MARIE-CLAIRE TÉTREAU, APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE VICKY BOMBARDIER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'accepter la demande de contribution financière du Club de patinage artistique de la Ville de Valcourt, pour une commandite de 125 \$ (p.b. 02-190-00-970).

ADOPTÉE

432-21-12-06

DEMANDE D'AUTORISATION - VALCOURT 2030 ET L'ASSOCIATION DE HOCKEY MINEUR DE VALCOURT

ATTENDU la demande de Valcourt 2030 et de l'Association de hockey mineur de Valcourt, pour l'autorisation d'utiliser une voie du boulevard des Cyprès, entre l'avenue du Parc et la rue Champêtre, pour une activité de hockey dans la rue, le 22 janvier 2022 de 10h à 16h

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANY ST-AMANT, APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE VICKY BOMBARDIER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'accepter la demande de Valcourt 2030 et de l'Association de hockey mineur de Valcourt, pour l'autorisation d'utiliser la voie du boulevard des Cyprès du côté est, entre l'avenue du Parc et la rue Champêtre, pour une activité de hockey dans la rue, le 22

janvier 2022 de 10h à 16h.

ADOPTÉE

433-21-12-06

DEMANDE D'APPUI - PROJET DE FORÊT NOURRICIÈRE DE L'ÉCOLE L'ODYSSÉE DE VALCOURT

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANY ST-AMANT, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANIEL LACROIX ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'appuyer le projet de forêt nourricière de l'école l'Odyssee de Valcourt, pour un projet de plantation d'arbres et d'arbustes fruitiers.

ADOPTÉE

434-21-12-06

EMBAUCHE D'UNE SURVEILLANTE POUR LE PATIN ET LE HOCKEY LIBRE

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANY BOYER, APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE MARIE-CLAIRE TÉTREAULT ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'accepter l'embauche de madame Magalie Martel Cloutier comme surveillante pour le hockey et le patin libre, pour la période du 03 janvier au 31 avril 2022 au taux horaire de 17 \$. Cette embauche est effectuée pour remplacer monsieur Tommy Arseneault au besoin.

ADOPTÉE

435-21-12-06

AUTORISATION POUR UN PERMIS DE VENTE D'ALCOOL POUR LES SPECTACLES DU GRAND PRIX SKI-DOO DE VALCOURT

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANY BOYER, APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE MARIE-CLAIRE TÉTREAULT ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser la vente d'alcool lors de la tenue des spectacles du Grand Prix Ski-doo de Valcourt à l'aréna, qui auront lieu les 11 et 12 février 2022.

D'autoriser madame Karine Boucher, directrice générale, ou monsieur Alain Martel, directeur des loisirs, à signer, pour et au nom de la Ville de Valcourt, tous les documents relatifs à cette demande de permis d'alcool à la Régie des alcools, des courses et des jeux.

ADOPTÉE

436-21-12-06

DEMANDE D'APPUI - APPEL DE PROPOSITION 2021-2022 POUR DES PROJETS COMMUNAUTAIRES DANS LE CADRE DU PROGRAMME NOUVEAUX HORIZONS POUR LES AÎNÉS (PNHA)

ATTENDU la demande d'appui de la Maison des aînés, pour le dépôt d'un projet d'aménagement de gazébo et de balançoire, dans le cadre du programme Nouveaux Horizons pour les aînés (PNHA);

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANY BOYER, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANY ST-AMANT ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'appuyer le projet d'aménagement de gazébo et de balançoire, déposé par la Maison des aînés dans le cadre du programme Nouveaux Horizons pour les aînés (PNHA).

ADOPTÉE

437-21-12-06

DEMANDE DU GRAND PRIX SKI-DOO DE VALCOURT - ZONE FAMILIALE

ATTENDU les demandes du Grand Prix Ski-doo de Valcourt, en date du 05 novembre 2021;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANY BOYER, APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE VICKY BOMBARDIER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'accepter de participer à la mise en place de la zone familiale, en concomitance avec le Festival en neige, de la façon suivante :

- Prêt du Ciboulot gratuit pour la tenue de l'événement;
- Prêt d'équipements sportifs gratuit;
- Déneigement du stationnement par les travaux publics;
- Pose des panneaux du parcours historique par les travaux publics;
- Aide financière de 4 000 \$.

En contrepartie, l'accès à la zone familiale devra être gratuit pour tous les résidents de la Ville de Valcourt.

De plus, toutes les dépenses en lien avec la subvention de 4 000 \$ devront être approuvées par le directeur des loisirs de la Ville de Valcourt.

ADOPTÉE

438-21-12-06

PUBLICITÉ DANS LE CAHIER DU GRAND PRIX SKI-DOO DE VALCOURT

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANY BOYER, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANIEL LACROIX ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Valcourt

QUE le Conseil municipal de la Ville de Valcourt accepte la demande de publication spéciale dans le Cahier du Grand Prix Ski-doo de Valcourt, représentant une demie (1/2) page couleur et un montant de 932 \$ (excluant les taxes applicables) (p.b. 02-629-00-349).

ADOPTÉE

439-21-12-06

DEMANDE D'APPUI - APPEL DE PROPOSITION 2021-2022 POUR DES PROJETS COMMUNAUTAIRES DANS LE CADRE DU PROGRAMME NOUVEAUX HORIZONS POUR LES AÎNÉS (PNHA) - CLUB DE L'ÂGE D'OR

ATTENDU la demande d'appui du Club de l'Âge d'Or de Valcourt, pour le dépôt d'un projet d'achat d'un ordinateur, dans le cadre du programme Nouveaux Horizons pour les aînés (PNHA);

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANY BOYER, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANY ST-AMANT ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'appuyer le projet d'achat d'un ordinateur, déposé par le Club de l'Âge d'Or de Valcourt dans le cadre du programme Nouveaux Horizons pour les aînés (PNHA).

ADOPTÉE

440-21-12-06

AUTORISATION DE PAIEMENT - DÉCOMPTÉ NO 3 - DÉCOMPTÉ FINAL / LES PAVAGES MASKA INC. / DÉCOHÉSIONNEMENT ET RENFORCEMENT DE LA CHAUSSÉE SUR LA RUE DE LA MONTAGNE

ATTENDU la recommandation de paiement finale no 3 produite par monsieur Pierre Grondin, ingénieur chez Les Services EXP inc., en date du 08 novembre 2021;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANIEL LACROIX, APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE VICKY BOMBARDIER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil municipal autorise le trésorier à émettre le paiement du décompte no 3, soit le décompte final, au montant de 17 912.61 \$ (incluant les taxes applicables) à la firme Les Pavages Maska inc., relativement aux travaux de décohéssionnement et renforcement de la chaussée sur la rue de la Montagne, tel que recommandé par monsieur Pierre Grondin, ingénieur chez Les Services EXP inc., selon sa recommandation du 08 novembre 2021.

QUE le Conseil municipal autorise la directrice générale à signer, pour et au nom de la Ville de Valcourt, le formulaire de réception définitive des ouvrages ainsi que tout autre document y étant relié.

ADOPTÉE

441-21-12-06

AJOUT D'UN ARRÊT OBLIGATOIRE

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANIEL LACROIX, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANY BOYER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De décréter l'ajout d'un arrêt obligatoire au coin des rues Place Jeanne-Mance et Éthier.

ADOPTÉE

442-21-12-06

OFFRE DE SERVICES - ACHAT D'UNE BOÎTE DE TRANCHÉE

ATTENDU l'offre de services de Équipements Leiko inc., pour la fourniture d'une boîte de tranchée en acier, en date du 04 novembre 2021;

ATTENDU QUE cette offre s'avère être la plus avantageuse et conforme;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANIEL LACROIX, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANY ST-AMANT ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'accepter l'offre de services de Équipements Leiko inc., pour la fourniture d'une boîte de tranchée, pour un montant de 11 668 \$ excluant les taxes applicables (p.b.02-413-00-521).

ADOPTÉE

443-21-12-06

DEMANDE D'INTERVENTION AUPRÈS DU MINISTÈRE DES TRANSPORTS SUR LA ROUTE 222 (FACE AU 1031, RUE SAINT-JOSEPH)

ATTENDU les problèmes de sécurité routière constatés à la traverse piétonnière située face au 1031 rue Saint-Joseph;

ATTENDU l'absence de dispositif de sécurité afin d'assurer la quiétude des piétons qui empruntent la traverse piétonnière;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANIEL LACROIX, APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE MARIE-CLAIRE TÉTREAU ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De demander l'intervention du Ministère des Transports du Québec pour renforcer les mesures de sécurité à la traverse piétonnière située sur la route 222, face au 1031 rue Saint-Joseph, soit par l'ajout d'un panneau lumineux indiquant le passage pour piétons, ou toute autre mesure efficace.

ADOPTÉE

444-21-12-06

**AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT
565-5 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 565 SUR LES BRANCHEMENTS AUX
RÉSEAUX**

MONSIEUR LE CONSEILLER DANIEL LACROIX donne avis de motion de la présentation à une prochaine séance du Conseil pour l'adoption du règlement **565-5 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 565 SUR LES BRANCHEMENTS AUX RÉSEAUX**.

Une dispense de lecture dudit règlement est demandée afin d'alléger la procédure d'adoption. Une copie dudit projet de règlement est remise aux membres du conseil, le tout conformément à la loi.

ADOPTÉE

445-21-12-06

OFFRE DE SERVICES - RÉFECTION DES ÉTANGS AÉRÉS NOS 3 ET 4 (PLANS ET DEVIS)

ATTENDU l'offre de Les Services EXP inc. en date du 25 novembre 2021, pour la confection des plans et devis pour le projet de réfection des étangs aérés nos 3 et 4;

ATTENDU QUE cette offre s'avère être la plus avantageuse et conforme;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANIEL LACROIX, APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE MARIE-CLAIRE TÉTREULT ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'accepter l'offre de services de Les Services EXP INC., pour la confection des plans et devis pour le projet de réfection des étangs aérés nos 3 et 4, pour un montant maximal de 8 500 \$ excluant les taxes applicables, sur une tarification sur base horaire selon le décret 1235-87 du gouvernement du Québec :

Ingénieur classe senior : taux à 116.50 \$ l'heure

Ingénieur : taux à 84.50 \$ l'heure

ADOPTÉE

446-21-12-06

TECQ 2019-2023 - VERSION NO 3

ATTENDU QUE la municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2023;

ATTENDU QUE la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANIEL LACROIX, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANY BOYER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Valcourt

QUE la municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

QUE la municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2023;

QUE la municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux version no 3 ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

QUE la municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme;

QUE la municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux no 3 ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

QUE la municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution;

QUE la municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux version no 3 ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de coûts des travaux admissibles.

ADOPTÉE

447-21-12-06

MODIFICATION AU PLAN DE DÉNEIGEMENT

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANIEL LACROIX, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANY ST-AMANT ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'accepter le plan de déneigement modifié, tel que soumis (retrait de la la section de trottoir sur Notre-Dames-Des-Champs côté sud).

ADOPTÉE

448-21-12-06

HONORAIRES POUR CONSULTATION - TRAVAUX PUBLICS ET SERVICE DES EAUX

ATTENDU QU'il est nécessaire de statuer sur le tarif horaire du contremaître aux travaux publics et du responsable du service des eaux pour des services ponctuels de consultation;

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Valcourt

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANIEL LACROIX, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANY BOYER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De fixer le tarif du contremaître aux travaux publics et du responsable du service des eaux à 57.21 \$ l'heure, pour des services de consultation.

ADOPTÉE

449-21-12-06

TAUX HORAIRE POUR LES SERVICES D'URGENCE - SERVICE DES EAUX

ATTENDU QU'il est nécessaire de fixer le taux horaire des différents membres du personnel appelés à intervenir pour des appels d'urgence relatifs au service des eaux;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANIEL LACROIX, APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE MARIE-CLAIRE TÉTREAULT ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De fixer les taux horaires pour les appels d'urgence relatifs au service des eaux de la façon suivante :

Responsable service des eaux/contremaître : 56.57. \$ l'heure

Employé : 45.19 \$ l'heure

Responsable service des eaux/ contremaître (soirs et fins de semaine) : 84.86 \$ l'heure

Employé (soirs et fins de semaine) : 67.79 \$ l'heure

Échantillonnage pour avis d'ébullition : 67.87 \$ chacun

Pièces de réparation : en sus

Location des équipements : en sus

Des frais d'administration de 15 % s'ajouteront à toute facture émise en vertu de la présente résolution.

ADOPTÉE

450-21-12-06

SIGNATURE D'UNE ENTENTE CONCERNANT L'ÉCHANTILLONNAGE DE L'EAU POUR LA MUNICIPALITÉ DU CANTON DE VALCOURT

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANIEL LACROIX, APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE VICKY BOMBARDIER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser monsieur le maire Pierre Tétrault, maire, et madame Karine Boucher, directrice générale, à signer pour et au nom de la Ville de Valcourt l'entente à intervenir entre la Ville de Valcourt et la municipalité du Canton de Valcourt pour des travaux d'échantillonnage de l'eau pour le Canton. Cette entente sera d'une durée d'un an.

ADOPTÉE

451-21-12-06

PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE - SOUS-VOLET - PROJETS PARTICULIERS D'AMÉLIORATION PAR CIRCONSCRIPTION ÉLECTORALE

ATTENDU QUE la Ville de Valcourt a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter;

ATTENDU QUE le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et est admissible au PAVL;

ATTENDU QUE les travaux ont été réalisés dans l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

ATTENDU QUE les travaux ou les frais inhérents sont admissibles au PAVL;

ATTENDU QUE le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;

ATTENDU QUE la transmission de la reddition de comptes des projets a été effectuée à la fin de la réalisation des travaux ou au plus tard le 31 décembre 2021 de l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

ATTENDU QUE le versement est conditionnel à l'acceptation, par le ministre, de la reddition de comptes relative au projet;

ATTENDU QUE, si la reddition de comptes est jugée conforme, le ministre fait un versement aux municipalités en fonction de la liste des travaux qu'il a approuvés, sans toutefois excéder le montant maximal de l'aide tel qu'il apparaît à la lettre d'annonce;

ATTENDU QUE les autres sources de financement des travaux ont été déclarées;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANIEL LACROIX, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANY BOYER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil municipal de la Ville de Valcourt approuve les dépenses d'un montant de 39 997.06 \$ relatives aux travaux d'amélioration et aux frais inhérents admissibles mentionnés au formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec, et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

ADOPTÉE

452-21-12-06

DÉPÔT DE LA LISTE DES DONATEURS ET DONS - ÉLECTIONS MUNICIPALES 2021

Il est fait dépôt de la liste des donateurs et dons pour les élections municipales 2021. Le Conseil municipal de la Ville de Valcourt en prend acte.

ADOPTÉE

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Valcourt

453-21-12-06

DEMANDE DE SOUTIEN FINANCIER - GUIGNOLÉE DES CHEVALIERS DE COLOMB

ATTENDU la recommandation du Comité des commandites;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE VICKY BOMBARDIER, APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE MARIE-CLAIRE TÊTREAU ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'accepter la demande de soutien financier pour la guignolée des Chevaliers de Colomb, pour un montant de 500 \$ (p.b. 02-190-00-970).

ADOPTÉE

454-21-12-06

PROJET DE PARC HIVERNAL

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE VICKY BOMBARDIER, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANY BOYER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'accepter le projet de parc hivernal décliné en deux volets, soit :

- Mise en place du sentier multifonctionnel sur une plus grande distance;

Traçage des sentiers, du 27 décembre 2021 au 06 mars 2022, pour une somme d'environ 900 \$

- Mise à disposition du Ciboulot pour utilisation du bloc sanitaire et location d'équipements sportifs

Ouverture de 9h à 15h, pour une durée de 10 semaines, pour une somme d'environ 1 800 \$

ADOPTÉE

455-21-12-06

OFFRE DE SERVICES - CONFECTION DES PLANS ET DEVIS POUR LA MISE À NIVEAU DU POSTE DE SURPRESSEUR DES ÉRABLES

ATTENDU l'offre de service de Asisto inc., en date du 06 décembre 2021, pour la confection des plans et devis pour la mise à niveau du poste de surpresseur des Érables;

ATTENDU QUE cette offre s'avère être la plus avantageuse et conforme;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE VICKY BOMBARDIER, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANIEL LACROIX ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'accepter l'offre de services de Asisto inc., pour la confection des plans et devis pour la mise à niveau du poste de surpresseur des Érables, pour un montant de 38 550 \$ excluant les taxes applicables.

ADOPTÉE

456-21-12-06

INSCRIPTION AU HOCKEY MINEUR

ATTENDU les circonstances exceptionnelles entourant la situation personnelle d'un jeune joueur du hockey mineur;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANY ST-AMANT, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANY BOYER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'accepter l'inscription d'un joueur de hockey mineur non résident au prix suivant :

- Frais d'inscription + Frais défrayés par la Ville (environ 550 \$)
ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS

ADOPTÉE

457-21-12-06

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANIEL LACROIX, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANY BOYER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la séance est levée à 20h35.

ADOPTÉE

Pierre Tétrault, Maire

Me Lydia Laquerre, Greffière